

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

ULB

# Guide de l'étudiant·e

Année académique 2018-2019

# informations générales



informations  
facultaires

# Mémento universitaire

**Guide de l'étudiant**

**Année académique 2018-2019**

## Le libre examen

Dans ULB, il y a le « **L** » de **libre**. Que signifie-t-il pour nous ? Il renvoie à la pratique du libre examen, celle de l'homme libre, qui ne se soumet à aucun dogme, à aucune idée totalitaire, quelle qu'elle soit.

Ce « **L** » de **liberté** signifie donc que nous nous engageons moralement à ce que notre conscience reste toujours libre. Cela signifie que dans leurs enseignements, les professeurs de notre université vont vous éveiller à l'esprit critique et vous former à cette pratique du libre examen.

*« L'Université libre de Bruxelles fonde l'enseignement et la recherche sur le principe du libre examen.*

*Celui-ci postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance de jugement. »*

(article 1er des statuts de l'ULB)

Depuis sa création, notre Université a cultivé la flamme de la liberté; elle s'est toujours montrée indépendante et **engagée** dans tous les grands combats de la démocratie, des libertés individuelles et du respect des droits de l'Homme.

**ULB** engagée

[www.ulb.be/solidaire/engagee.html](http://www.ulb.be/solidaire/engagee.html)

## Mé morandum personnel

---

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse privée : .....

Adresse du kot : .....

.....

GSM : .....

E-mail : .....

En cas d'urgence,  
veuillez prévenir : .....

.....

Au verso de la brochure, vous trouverez les informations générales sur votre Faculté.

Remarque générale : l'utilisation des termes de ce guide est épïcène, c'est-à-dire que les termes sont utilisés au masculin uniquement pour fluidifier la lecture.

# Table des matières

---

## L'étudiant à l'ULB

<b>Que devez-vous faire d'emblée ?</b> .....	8
Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant .....	8
Activer votre Net ID personnel.....	8
Consulter le portail MonULB.....	8
L'appli Mobile MonULB .....	8
Consulter votre horaire de cours sur GeHoL.....	9
Accéder à l'Université Virtuelle .....	9
Consultez vos fiches de cours .....	9
Que pouvez-vous faire pour nous aider à améliorer la qualité de nos services ? .....	10

## Que devez-vous savoir ?

<b>Vos droits et vos obligations</b> .....	10
Règlement général des études et de discipline.....	10
Charte pédagogique .....	11
Païement des droits d'inscriptions .....	11
Documents d'information, certificats et attestations.....	11
Délibérations et proclamations des résultats (Règlement des examens et du jury) .....	12
Maîtrise de la langue française .....	12

## L'organisation de l'ULB

<b>L'organisation et la gestion de l'ULB</b> .....	13
Le Conseil d'administration et le président du CA .....	13
Le Conseil académique (COA) et le recteur .....	14
Les Conseils facultaires et les doyens .....	14
La participation étudiante et les élections .....	14
FEF et UNECOF .....	15

<b>Organisation des études à l'ULB</b> .....	15
Décret « Paysage » en Communauté française: bon à savoir...15	
En quelques mots .....	15
Comment ça marche ?.....	16
Et après ? .....	16

## Les Services aux étudiants

<b>A – Votre campus, au quotidien</b> .....	17
S'installer. S'inscrire .....	17
Auditoires .....	17
Campus.....	18
Accès .....	19

Se loger .....	20
Restaurants et commerces .....	20
La sécurité (Surveillance générale & objets perdus) .....	21
Sécurité informatique .....	21
Reglement général sur la protection des données .....	22
Le Service des assurances .....	22
<b>B – Des aides, tout au long de vos études</b> .....	<b>23</b>
Le Service social étudiants (SSE) .....	23
Étudiant.e.s transgenres.....	23
Les étudiants à besoin spécifique.....	24
Étudiants en situation de handicap (CEFES-IN-ULB) .....	24
ULB Desk Refugees .....	24
Le Service InfOR-études .....	24
Le Service médical.....	26
L'asbl Aimer à l'ULB .....	26
PsyCampus .....	26
Les Crèches.....	27
ULBJob .....	27
Le Tutorat (asbl Schola ULB).....	27
<b>C – Étudier, en mettant toutes les chances de son côté</b> .....	<b>28</b>
Promotion de la réussite .....	28
Blocus assisté.....	28
Notes de cours en ligne.....	28
Accès aux salles informatiques.....	29
Bibliothèques de l'ULB (Library & Learning Centres). .....	29
Carte « de lecteur »... et carte « de paiement et d'accès ».....	31
Les lieux d'études à votre disposition .....	31
Le Plan Langues & autres appuis .....	31
Les Archives et la Réserve précieuse .....	32
Les Éditions de l'Université.....	32
Les Presses universitaires de Bruxelles asbl (Librairies).....	32
Le Service de mobilité étudiante .....	33
<b>D – Vivre l'Université, intensément</b> .....	<b>34</b>
S'informer .....	34
Le Bureau des étudiants administrateurs (BEA).....	34
Les Cercles et Associations étudiantes.....	35
Le Service Environnement & Mobilité.....	35
Le Student Green Office .....	36
ULB Culture .....	36
Le Réseau des musées.....	36
PointCulture ULB.....	34
ULB Sports .....	37
ULB... demain Alumni !.....	38
<b>E – Quelques liens utiles</b> .....	<b>38</b>

**Au verso, votre mémento facultaire**



## **Que devez-vous faire d'emblée :**

1. Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant
2. Activer votre Net ID personnel
3. Consulter le portail MonULB
4. Consulter votre horaire de cours sur GeHoL
5. Consulter l'Université Virtuelle

# L'ULB & VOUS



# Que devez-vous faire d'emblée ?

---

## Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant

Après le paiement des droits d'inscription, vous avez reçu votre carte d'étudiant. Il est très important que vous vérifiiez les différentes mentions qui y sont reprises.

Si vous constatez une erreur, faites une demande de modification directement sur votre portail sous la rubrique « mon secrétariat virtuel », « mes données personnelles ».

## Activer votre Net ID personnel

Tout étudiant (pré) inscrit à l'ULB reçoit une adresse e-mail délivrée par l'Université ainsi qu'un accès à toute une série de fonctionnalités décrites ci-dessous. Il est indispensable que l'étudiant active ce Net ID pour obtenir un accès aux canaux officiels de communication de l'Université que sont le portail MonULB, l'Université Virtuelle et son adresse électronique ULB.

Les étudiants de l'Université ont accès aux ordinateurs dans les salles informatiques et dans les bibliothèques.

Pour activer votre Net ID (votre compte utilisateur personnel), rendez-vous sur la page : [www.ulb.be/tools/pam](http://www.ulb.be/tools/pam)

## Consulter le portail MonULB

Le portail MonULB est l'un des canaux officiels d'information et de communication vers l'ensemble des étudiants. Il vous permet d'accéder, à tout moment, à tous les services et à toutes les ressources de l'Université libre de Bruxelles. Vous y retrouverez aussi toutes les informations qui vous concernent directement (programme de cours, valves électroniques, horaires, e-mail, Université Virtuelle, secrétariat virtuel, accès aux ressources informatiques...). Sur cet espace en ligne qui vous est propre, vous pouvez également ajouter des pages pour les services qui vous intéressent plus particulièrement (bibliothèques, sports...).

Pour découvrir toutes les fonctionnalités de MonULB, rendez-vous sur [www.monulb.be](http://www.monulb.be).

Attention, le login et le mot de passe permettant d'accéder au portail sont identiques à ceux de l'adresse e-mail ULB. Il est donc indispensable que votre adresse e-mail étudiant soit activée afin d'accéder à MonULB.

## L'appli Mobile MonULB

L'ULB a développé une application maison à destination de ses étudiant-e-s ! Gratuite et téléchargeable sur l'App Store, Google Play et Windows Store. Elle permet notamment de consulter, de façon personnalisée, les horaires de cours et les annonces facultaires, de recevoir ses notes d'examens dès leur publication, directement sur smartphone ou sur tablette.

## Consulter votre horaire de cours sur GeHol

### Rendez-vous sur le portail MonULB :

GeHoL est l'interface de visualisation des horaires de cours et examens. Vous pouvez y consulter l'horaire de votre année d'études (et plus particulièrement celui de votre « série » si vous êtes inscrits à des travaux pratiques) d'un cours ou d'un enseignant en particulier. Vous pouvez également consulter votre horaire de cours personnel directement via l'onglet MonHoraire (MonGehol).

**ATTENTION :** les horaires et locaux peuvent rencontrer des changements de dernière minute. Il est donc conseillé de vous connecter très régulièrement sur le portail...

### Accéder à l'Université Virtuelle (UV)

L'Université Virtuelle ([uv.ulb.ac.be/](http://uv.ulb.ac.be/)) est le campus virtuel officiel de l'ULB, où vous trouverez toutes les informations et documents (notes de cours, exercices, tests en ligne, tutoriels, podcasts, MOOCs...) liés à vos cours. Pour vous connecter, il vous suffit d'utiliser votre NetID (votre identifiant numérique ULB). Une fois connecté, vous aurez automatiquement accès à la liste de vos cours.

Attention, les matériaux hébergés au sein de l'UV sont protégés par le droit d'auteur. Veillez à ne pas les diffuser sur Internet (sur les réseaux sociaux par exemple) sans autorisation du titulaire, et ce d'autant plus que certains réseaux sociaux (comme Facebook) revendiquent des droits sur les données qui y sont publiées !

### Consulter vos fiches de cours

Les « fiches cours » répondent au décret du 7 novembre 2013, lequel exige — dans un souci de transparence vis-à-vis de l'étudiant qui construit son programme progressivement — que chaque unité d'enseignement au sein d'un programme soit décrite de la façon la plus complète possible, avec une série d'informations allant de l'intitulé de cours aux modes d'évaluation, etc.

**Ces informations sont également très utiles pour l'étudiant en mobilité** qui construit son « learning agreement » avant son déplacement et qui a donc besoin de connaître ces éléments bien avant celui-ci.

NB : Nous vous invitons vivement par ailleurs à assister :

- à la Journée d'accueil pour les nouveaux étudiants (JANE) qui est organisée le jeudi 13 septembre au Solbosch et le lundi 17 septembre à Erasme (Journée d'accueil du Pôle Santé, JAPS). Vous y recevrez une série d'informations pratiques et utiles pour votre nouvelle vie d'étudiant. Vous trouverez plus de détail en visitant ce lien : [www.ulb.be/jane](http://www.ulb.be/jane)
- à la première journée de cours qui est fixée au lundi 17 septembre.

## Que pouvez-vous faire pour nous aider à améliorer la qualité de nos services ?



### Nouveaux étudiants à l'ULB : votre avis nous intéresse !

Lorsque vous ouvrirez le portail MonULB, vous aurez l'attention attirée par ce logo et la mention « enquête nouveaux inscrits ».

Cette enquête est importante pour l'ULB mais également pour les futurs étudiants. Elle vise à mieux comprendre les mécanismes liés au choix des études (Comment avez-vous choisi vos études ? Quelles sont les informations ou les activités qui vous ont aidé dans ce processus ?) ainsi que les facteurs de réussite des études (Comment vous y êtes-vous préparés ? Avez-vous suivi des cours préparatoires ?).

Vos réponses à ces questions nous intéressent : parce qu'elles nous permettront d'aider plus adéquatement ceux qui vous suivront mais aussi parce que nous sommes convaincus qu'en ciblant ces facteurs, nous pourrons agir plus efficacement en faveur de la réussite de nos étudiants. Tout comme vous, ces enjeux nous tiennent à cœur.

Nous espérons ainsi que vous contribuerez à cette recherche en répondant, dès aujourd'hui, à **l'enquête** que vous trouverez à l'adresse [www.monulb.be](http://www.monulb.be). Y répondre vous prendra moins de 15 minutes...

Vous hésitez, vous souhaitez davantage de précisions ?

N'hésitez pas à contacter le service InfOR-études au 02/650.36.36 ou via [enquete\\_nouveaux\\_inscrits@ulb.ac.be](mailto:enquete_nouveaux_inscrits@ulb.ac.be)

### Évaluation des enseignements

L'évaluation institutionnelle des enseignements par les étudiants est organisée par l'ULB. Elle a lieu dès que les enseignements sont terminés. Elle se déroule en deux campagnes d'enquête en ligne après les sessions de janvier et de juin. L'étudiant répond anonymement à un questionnaire pour chaque enseignement auquel il a participé. Chaque questionnaire est analysé et les résultats sont envoyés aux enseignants et à la commission pédagogique facultaire.

Les étudiants et les enseignants ont l'obligation de participer à ces évaluations, qui ont essentiellement comme objectif d'améliorer la qualité des enseignements donnés.

## Que devez-vous savoir ?

### Vos droits et vos obligations

#### Règlement général des études et de discipline

Nous vous rappelons que vous vous êtes engagé à prendre connaissance du Règlement général des études. Celui-ci est consultable via le lien suivant : [www.ulb.be/ulb/greffe/documents/etudiants.html](http://www.ulb.be/ulb/greffe/documents/etudiants.html)

Problème disciplinaire, fraude, plagiat ? Le règlement de discipline de l'Université est explicite, des sanctions sévères peuvent être prises. Nous vous invitons à consulter ce règlement via le lien suivant :

[www.ulb.be/ulb/greffe/documents/docs/REGLEMENT-DISCIPLINE-ETUDIANTS.pdf](http://www.ulb.be/ulb/greffe/documents/docs/REGLEMENT-DISCIPLINE-ETUDIANTS.pdf)

**NB : Concernant le plagiat**, un didacticiel de sensibilisation créé par les Archives & Bibliothèques de l'ULB est à votre disposition : [www.bib.ulb.ac.be/fr/aide/eviter-le-plagiat/index.html](http://www.bib.ulb.ac.be/fr/aide/eviter-le-plagiat/index.html)

Par ailleurs, tout étudiant devra se conformer aux dispositions sécuritaires relatives aux activités d'apprentissage auxquelles il participe. Dans le cadre d'un stage, d'une mobilité, d'une activité organisée en dehors des murs de l'Université, l'étudiant se conformera aux dispositions réglementaires du partenaire.

## Charte pédagogique

La charte pédagogique de l'ULB (2012) décrit l'idéal vers lequel l'ULB souhaite tendre en matière d'enseignement. Elle est composée de 3 parties : la première énonce les finalités de l'enseignement à l'ULB, définissant le profil de l'étudiant que l'université a pour ambition de former ; la seconde se penche sur les droits et les devoirs des enseignants ; la dernière enfin porte sur les droits et les devoirs des étudiants.

La charte pédagogique ([www.ulb.ac.be/enseignements/chartepedagogique/](http://www.ulb.ac.be/enseignements/chartepedagogique/)) est disponible en français et en anglais.

### Paiement des droits d'inscriptions

Le paiement des droits d'inscription doit être effectué le plus rapidement possible après validation de l'inscription. Les attestations d'inscription ne seront ainsi disponibles sur le portail — et la carte d'étudiant envoyée par courrier postal — qu'après réception du paiement sur le compte bancaire de l'Institution.

Les délais sont les suivants :

- 10 % au moins versé pour octobre 2018 (paiement enregistré par l'ULB au plus tard le 31 ! — édition des attestations et de la carte), faute de quoi l'inscription de l'étudiant sera annulée ;
- le solde éventuel pour le 4 janvier 2019, faute de quoi l'étudiant n'aura plus accès ni aux examens ni aux activités d'apprentissage pour l'année en cours ; en outre, son année sera comptabilisée comme un échec et la dette restera exigible. Tant que l'étudiant ne se sera pas acquitté de cette dette, il ne pourra s'inscrire dans aucun autre établissement de l'enseignement supérieur.

Les règles applicables aux étudiants boursiers sont décrites à la rubrique Service social étudiant

## Documents d'information, formulaires et attestations

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents officiels de l'Université (conseil d'administration, règlements généraux, calendriers académiques, élections...) en visitant la page : [www.ulb.be/ulb/greffe/documents/index.html](http://www.ulb.be/ulb/greffe/documents/index.html)

### Attestations

Il existe différents types d'attestations dont vous aurez sûrement besoin au cours de l'année académique. Les attestations dites d'inscription (transports en commun, allocations familiales, mutuelle, etc.) peuvent être directement téléchargées depuis votre portail MonULB, onglet « Mes Inscriptions ».

Pour tout autre attestation comme les attestations de réussite, de réussite de cycle, d'acquisition de crédits, d'abandon, etc. vous devez en faire la

demande auprès du Service des Inscriptions. Deux possibilités s'offrent à vous : vous pouvez soit vous présenter au Service des Inscriptions muni de votre carte d'identité et/ou de votre carte d'étudiant, soit remplir le formulaire de demande en ligne. [smileyee-prd.ulb.ac.be/admissions/cmdattest.php](http://smileyee-prd.ulb.ac.be/admissions/cmdattest.php). Vous trouverez tous les renseignements utiles sur la page [www.ulb.be/enseignements/inscriptions/attestation.html](http://www.ulb.be/enseignements/inscriptions/attestation.html) du Service des Inscriptions.

## Formulaires

Plusieurs formulaires sont mis à votre disposition sur le site du Service des Inscriptions [www.ulb.be/enseignements/inscriptions/index.html](http://www.ulb.be/enseignements/inscriptions/index.html)

Dans la rubrique « Inscriptions particulières », différentes procédures concernant des inscriptions dites non régulières, comme l'inscription tardive ou l'inscription complémentaire, y sont expliquées. Pour chaque procédure, vous avez la possibilité de télécharger le formulaire correspondant.

Nous vous invitons également à consulter la rubrique « Documents utiles » où d'autres formulaires sont disponibles.

Enfin si vous avez des questions, si quelque chose ne vous semble pas clair, vous trouverez, à n'en pas douter, les réponses à vos interrogations toujours sur la page du Service des Inscriptions aux rubriques « Liens utiles », « Les inscriptions de A à Z » et « Des questions (FAQ) ».

[www.ulb.be/enseignements/inscriptions/SIE-liens-utiles.html](http://www.ulb.be/enseignements/inscriptions/SIE-liens-utiles.html)

[www.ulb.be/enseignements/inscriptions/SIE-glossaire.html](http://www.ulb.be/enseignements/inscriptions/SIE-glossaire.html)

[www.ulb.be/enseignements/inscriptions/FAQ.html](http://www.ulb.be/enseignements/inscriptions/FAQ.html)

## Délibérations et proclamations des résultats

Les autorités académiques constituent un jury pour chaque cycle d'études.

Celui-ci est chargé de proposer et valider les programmes individuels de l'étudiant tout au long du cycle, de sanctionner l'acquisition des crédits, de proclamer la réussite d'un programme d'études et de conférer le grade académique qui sanctionne le cycle correspondant.

Le jury délibère sur base des évaluations portant sur les acquis de chaque étudiant pour chacune des unités d'enseignement suivies durant l'année académique. Le jury statue souverainement et collégialement. Ses décisions sont motivées. Les décisions du jury sont communiquées aux étudiants via leur portail Monulb. Sur simple demande après les délibérations, l'étudiant reçoit son relevé de notes. Les règlements d'évaluations et des jurys sont disponibles sur la page du Greffe : [www.ulb.ac.be/ulb/greffe/documents/reglements-general-etudes.html](http://www.ulb.ac.be/ulb/greffe/documents/reglements-general-etudes.html)

## Maîtrise de la langue française

L'étudiant qui désire s'inscrire à une année du cycle de Bachelier, aux épreuves d'un master à finalité didactique ou de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur, et qui n'a pas obtenu son diplôme d'études secondaires ou un diplôme de l'enseignement supérieur dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français doit, à moins d'en être dispensé, réussir l'examen de maîtrise de la langue française.

Pour en savoir plus sur l'inscription, les modalités, les dates d'épreuves...mais aussi les dispenses, rendez-vous sur : [www.ulb.ac.be/enseignements/inscriptions/connaissance-francais.html](http://www.ulb.ac.be/enseignements/inscriptions/connaissance-francais.html)

# L'organisation de l'ULB

## L'organisation et la gestion de l'ULB

**L'article premier** de ses statuts organiques stipule que l'Université libre de Bruxelles fonde l'enseignement et la recherche sur le principe du libre examen. Celui-ci postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance de jugement.

**L'article deux** des mêmes statuts énonce que l'Université fonde son organisation sur la démocratie interne, l'indépendance, l'autonomie et la solidarité. La démocratie interne postule la garantie de l'exercice des libertés fondamentales à l'intérieur de l'Université et la vocation des corps constitutifs de la communauté universitaire à participer, avec pouvoir délibératif, à la gestion de l'Université et au contrôle de cette gestion.

Conformément à ces deux articles, la gestion de l'Université est basée sur le principe de **la participation active de chacune de ses composantes**.

L'Université est dotée d'organes centraux que sont, principalement, le **Conseil d'administration et le Conseil académique**. La **décentralisation académique** se fait par les facultés et entités d'enseignement et de recherche indépendantes, elles-mêmes dotées d'un Conseil facultaire, d'École ou d'Institut. Chacune de ces instances dispose de commissions consultatives d'avis. Des **représentants des étudiants** participent à tous les niveaux de pouvoir.

**Une Assemblée plénière** (rassemblant le Conseil d'administration et le Conseil académique) comptant 46 membres effectifs se réunit au moins une fois par an ; elle approuve, entre autres, les comptes annuels et le rapport d'activités de l'Université.

## Le Conseil d'administration et le président du CA

Présidé depuis le 1er janvier 2016 par Pierre Gurdjian, le Conseil d'administration a en charge la gestion générale de l'Université, de ses finances, de son patrimoine et de ses infrastructures. Il établit le budget et les comptes annuels et fixe le cadre des personnels et des services. Il est composé de vingt membres, dont quatre étudiants et trois personnes représentatives de la vie sociale, politique, économique et culturelle du pays ayant témoigné de leur attachement à l'ULB. Le recteur y siège également.

Les membres du Conseil d'administration élisent le président du CA en dehors des membres de la communauté universitaire employés à plus d'un tiers par l'institution. Le mandat du président est de quatre ans, renouvelable une fois pour une même durée.

Le Conseil d'administration s'est constitué des **commissions permanentes à compétence** d'avis, dont la Commission des affaires sociales étudiantes (CASE) et la Commission culturelle (COCU). Il dispose également d'un Conseil de l'informatique et d'une Commission hospitalière. D'autres instances existent encore. Toutes effectuent un travail préparatoire d'instruction de dossiers et de propositions de décisions.

Le Conseil d'administration désigne le directeur général, assurant la direction de l'administration de l'Université, que celle-ci relève des facultés et entités ou des départements généraux.

## Le Conseil académique (COA) et le recteur

Présidé actuellement par le recteur, Yvon Englert, le Conseil académique définit et exécute la politique académique et scientifique de l'Université : enseignement, recherche, relations internationales, formation continue, etc. Il nomme aux emplois du corps académique et du corps scientifique. Il est composé de vingt-six membres, dont six étudiants.

Le Conseil académique est également doté de **commissions permanentes à compétence d'avis**, dont le Conseil des études, le Conseil de la recherche et le Conseil des relations internationales. Il dispose également d'un Conseil de l'information documentaire et d'autres instances. Toutes exercent les mêmes fonctions de préparation de dossiers dans les matières qui les concernent.

Le recteur est élu par le corps académique pour une durée de quatre ans. Son mandat peut être renouvelé une fois, pour une même durée. La dernière élection a eu lieu au mois de mai 2016. Le nouveau recteur, Yvon Englert, successeur de Didier Viviers, est entré en fonction à la rentrée académique de septembre 2016. Il est issu de la Faculté de Médecine, qui relève des sciences exactes. Le recteur est l'autorité disciplinaire du corps académique, du corps scientifique et des étudiants.

## Les Conseils facultaires et les doyens

L'ULB comprend douze facultés et entités : Philosophie et Sciences sociales, Lettres, Traduction et Communication, Droit et Criminologie, Solvay Brussels School of Economics and Management, Sciences psychologiques et de l'éducation, Architecture, Sciences, École polytechnique de Bruxelles, Médecine, Pharmacie, Sciences de la motricité et École de Santé publique.

Dans les limites fixées par le Conseil d'administration et le Conseil académique, elles sont gérées par un Conseil facultaire, d'école ou d'institut, présidé par un doyen (ou un président). La composition de ces organes est semblable à celle du CA et du COA, avec des représentants de tous les corps, dont des étudiants. Comme au niveau central, ces conseils disposent de commissions facultaires consultatives.

Pour être complet, mentionnons l'École interfacultaire de bioingénieurs (rattachée aux facultés des Sciences et de Polytechnique), ainsi que l'Institut d'Études européennes.

## La participation étudiante et les élections

Depuis 1968, dans un souci de démocratie, les étudiants participent aux structures de décision de l'Université. Ils désignent, via le Conseil des étudiants, des membres appelés à siéger au Conseil d'administration et au Conseil académique et, par extension, dans les commissions d'avis. Ils élisent également des représentants dans les Conseils facultaires, d'école ou d'institut.

Cette participation à la gestion de l'institution, avec voix délibérative, est un moyen idéal pour les étudiants de comprendre que la liberté s'associe nécessairement à la responsabilité. Des candidatures sont attendues pour chaque niveau de pouvoir. Les différentes élections ne sont valables que si un seuil minimum de participation est atteint.

## Votre vote est indispensable à chaque élection FEF et Unécof

Une représentation étudiante est également assurée au niveau de la Communauté française (qui légifère en matière d'enseignement) par des organisations qui fédèrent diverses organisations locales. Il y en a deux qui sont actuellement reconnues : la Fédération des étudiants francophones (FEF) et l'Union des étudiants de la Communauté française (Unécof).

FEF : [www.fef.be](http://www.fef.be)

Unécof : [www.unecof.be](http://www.unecof.be)

## Organisation des études à l'ULB

### « Décret Paysage » en Communauté française : bon à savoir

En novembre 2013, le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un décret redéfinissant l'enseignement supérieur en Communauté française, encore appelé « décret Paysage ». Au-delà de modifications relatives aux structures institutionnelles de l'enseignement supérieur (création de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur », également dénommée ARES, chargée de coordonner l'enseignement supérieur, en Communauté française, création de 5 « pôles géographiques »), le décret Paysage définit une nouvelle organisation des études passant d'un système organisé en années d'études à un système fonctionnant par accumulation de crédits.

Ce décret poursuit le processus entamé il y a plus de 10 ans par le décret dit « de Bologne », qui harmonisait le fonctionnement de l'enseignement supérieur au niveau de l'espace européen. L'objectif poursuivi : harmoniser l'ensemble des systèmes universitaires et faciliter ainsi la mobilité des étudiants et des diplômés à travers l'espace européen.

Le décret Paysage ne change pas la structure des études qui restent organisées en 3 cycles – Bachelier, Master, Doctorat – ni la mesure de la charge de travail des étudiants qui reste exprimée en crédits – un crédit représentant forfaitairement une charge de 30 h consacrées à différentes activités d'apprentissage, que ce soit la participation à un cours magistral, une séance de laboratoire, des travaux en bibliothèques ou une étude personnelle.

### En quelques mots

Une année d'études pour un étudiant à temps plein représente 60 crédits (c'est-à-dire une charge moyenne de 1800 heures de travail).

Les cursus initiaux sont constitués de deux cycles :

- le premier de 180 crédits conduit au titre de Bachelier.

Cette formation de base offre une approche générale de la discipline et vous permet de développer les capacités d'autonomie, d'esprit critique, de créativité... propres à la formation universitaire. Ce titre n'est pas professionnalisant.

- le second de 120 crédits conduit au titre de Master (avec l'exception des titres de médecin et médecin vétérinaire obtenus après un second cycle de 180 crédits et de plusieurs Masters organisés en 60 crédits).

Au cours du Master, vous approfondissez les connaissances acquises en Bachelier et choisissez une spécialisation. Le Master peut éventuellement



comporter une finalité : didactique si vous vous destinez à l'enseignement ; approfondie pour vous mener vers le secteur de la recherche scientifique ; et enfin, spécialisée pour aborder le monde professionnel.

Le programme de Master comprend un mémoire, travail personnel de fin d'études valorisé pour 15 à 30 crédits. Un diplôme de premier cycle dans une discipline vous permet d'accéder directement au Master de la même discipline, mais d'autres parcours sont possibles à l'issue de vos études de premier cycle. Un vaste choix de nouvelles orientations s'offre à vous.

### **Comment ça marche ?**

Pour chaque cursus de premier ou de second cycle, les autorités académiques définissent un programme d'études. Celui-ci comprend des enseignements obligatoires et, éventuellement, des enseignements au choix de l'étudiant. Chaque cours (désigné maintenant par le vocable UE pour Unité d'Enseignement) est caractérisé par un nombre de crédits qui représente la charge de l'étudiant.

À l'ULB, toutes les UE ont un poids de 5 ou multiple de 5 crédits, exception faite des programmes organisés avec des partenaires extérieurs à l'université. Pour chaque UE réussie, vous vous verrez attribuer un nombre de crédits correspondant au poids de cette UE. Lorsque vous aurez accumulé suffisamment de crédits (au moins 180 pour le premier cycle, 120 pour le second, dont l'ensemble des UE obligatoires du programme) le jury délibérera et vous délivrera le diplôme correspondant.

Il est également important de savoir que le programme d'un étudiant qui s'inscrit pour la première fois à un premier cycle correspond obligatoirement aux 60 premiers crédits du programme d'études du cycle, sauf allègement éventuel. Ce n'est que lorsque vous aurez réussi au moins 45 crédits de cette première année que vous serez autorisé à poursuivre dans le cursus.

Dans ce système d'accumulation de crédits, le programme annuel de l'étudiant (PAE), au-delà de la première inscription dans le cycle, sera constitué des UE qu'il n'aurait pas réussies et qu'il doit représenter, ainsi que des UE disponibles en tenant compte bien évidemment de ce qu'il a déjà appris (la progression dans les apprentissages fait que certaines UE constituent des prérequis à d'autres, c'est-à-dire qui doivent être acquises préalablement). De manière générale, le programme annuel de l'étudiant est constitué d'une liste d'UE totalisant 60 crédits, à l'exception des étudiants en année terminale de cycle, en répétition de la première année du premier cycle ou en contrat d'allègement, validée par le jury du cycle auquel il est inscrit.

### **Et après ?**

À la suite des études, une fois votre Master en poche, il est envisageable d'acquérir une qualification plus approfondie en poursuivant un Master de spécialisation, études de second cycle en 60 crédits minimum.

Les étudiants qui le souhaitent peuvent également compléter leur formation par un troisième cycle de Doctorat.

<b>BACHELIER</b>	Un <b>premier cycle de transition</b> de 180 crédits mène au grade académique de bachelier (BA)
<b>MASTER</b>	Un <b>deuxième cycle professionnalisant</b> mène au grade académique de master (MA) 120 crédits à l'exception du master de médecine ou médecine vétérinaire en 180 crédits.
<b>MASTER de spécialisation</b>	<b>Études spécifiques de deuxième cycle</b> de 60 crédits au moins, complétant une formation préalable de master
<b>FORMATION DOCTORALE et DOCTORAT</b>	Les <b>études de troisième cycle</b> comprennent les formations doctorales et les travaux relatifs à la préparation d'une thèse de doctorat pour un forfait de 180 crédits

## Les Services aux étudiants

### A-Votre campus, au quotidien

#### S'installer, s'inscrire

Même après l'inscription, le Service des inscriptions vous est encore utile : édition d'attestations, demande de remplacement de carte d'étudiant perdue, modifications ou abandons d'inscription, inscription au jury universitaire de la Communauté française, sont quelques-unes de ses attributions.

##### Service des inscriptions

Campus du Solbosch, Bâtiment S, niv. 4, Avenue Buyl 87A, 1050 Bruxelles  
(Entrée par le hall d'accueil et des inscriptions). Tél. : 02 650 20 00  
e-mail : inscriptions@ulb.ac.be

#### Campus et accès en transports en commun

L'ULB est localisée sur différents sites ou campus à Bruxelles et en Wallonie. Vous trouverez ci-après une description de chacun d'entre eux, ainsi que les liens reprenant des plans dynamiques et les transports en commun qui vous y emmènent.

#### Accéder aux auditoires

Les auditoires sont référencés comme suit :

Nom du campus — Nom du bâtiment — Nom de la porte d'entrée du bâtiment — Niveau — N° de la porte.

Par exemple :

**S.U.D2.120!** S. pour Solbosch, bâtiment **U**, porte **D**, niveau **2**, porte **120**.

Certains auditoires portent des noms qui honorent une personnalité. Ils figurent entre parenthèses sous le numéro de salle.

## Campus du Solbosch :

[www.ulb.be/campus/solbosch/plan.html](http://www.ulb.be/campus/solbosch/plan.html)

Le Solbosch est le campus principal de l'Université. Il abrite notamment l'administration et les services généraux. On y trouve également la plupart des facultés de sciences humaines, l'École polytechnique de Bruxelles, la grande bibliothèque des sciences humaines et, parmi les musées de l'ULB, le musée de zoologie, la salle d'exposition Allende, le musée de minéralogie et le musée De Ghelderode.

## Campus de la Plaine :

[www.ulb.be/campus/plaine/plan.html](http://www.ulb.be/campus/plaine/plan.html)

Le campus de la Plaine est situé à moins d'un kilomètre du campus du Solbosch. La Faculté des Sciences et la Faculté de Pharmacie y sont installées. On y trouve aussi les experimentariums de physique et de chimie, le musée des plantes médicinales et de la pharmacie.

## Campus Erasme :

[www.ulb.be/campus/erasme/plan.html](http://www.ulb.be/campus/erasme/plan.html)

Le campus Erasme abrite l'Hôpital Erasme et le Pôle Santé, c'est-à-dire la Faculté de Médecine, l'École de Santé publique et la Faculté des Sciences de la Motricité (la Faculté de Pharmacie se trouvant encore à l'heure actuelle à la Plaine). S'y trouvent également l'École d'infirmier(es) (avec la Haute École libre de Bruxelles Ilya Prigogyne), le musée de la médecine et le musée d'anatomie et d'embryologie humaines.

## ULB-Flagey

[www.ulb.be/campus/flagey/plan-archi.html](http://www.ulb.be/campus/flagey/plan-archi.html)

ULB-Flagey abrite une partie des activités et enseignements de la Faculté d'Architecture (La Cambre-Horta).

## ULB-Uccle

[www.ulb.be/campus/uccle/plan-traduction.html](http://www.ulb.be/campus/uccle/plan-traduction.html)

ULB-Uccle accueille l'École de Traduction et Interprétation ISTI -Cooremans de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication.

## Campus de Charleroi — Gosselies

Le campus situé sur le site de l'Aéropole de Gosselies accueille le **Biopark Charleroi Brussels South**. Il regroupe des instituts de recherche universitaire, des plateformes technologiques, des entreprises, des structures de valorisation et d'incubation de la recherche ainsi qu'un centre de formation dans le secteur biomédical. Il abrite notamment l'Institut de biologie et de médecine moléculaires (IBMM), l'Institut d'immunologie médicale (IMI), le Centre de microscopie et d'imagerie moléculaire (CMMI), le Laboratoire de biotechnologie végétale (LBV), plusieurs spin-offs, un incubateur (i-tech Incubator) et le centre de formation Biopark Formation.

## Campus de Charleroi — Ville-Haute

Depuis septembre 2015, l'ULB s'est installée sur ce campus au sein du Centre **Universitaire Zénobe Gramme** pour développer progressivement sur ce nouveau campus ses activités d'enseignement, de recherche, de formation et de diffusion de la culture scientifique.

## Accès

### À pieds

Les sites de l'ULB sont accessibles à pied et de nombreuses zones à l'intérieur des campus sont piétonnes. Pour connaître les meilleurs itinéraires piétons pour vous rendre à l'ULB, le Service Environnement et Mobilité met à votre disposition la carte « modes actifs » publiée par Bruxelles mobilité, qui comprend toutes les informations utiles aux piétons et aux cyclistes à Bruxelles.

Plus d'informations : [www.ulb.be/mobilite/transports-pietons.html](http://www.ulb.be/mobilite/transports-pietons.html)

### À vélo

- Tous les campus de l'ULB sont dotés d'infrastructures vélos. Le parking sécurisé du Solbosch est accessible aux étudiants de l'ULB, et des parkings couverts et de simples U sont libres d'accès aux visiteurs sur chaque campus.
- Besoin d'un vélo occasionnellement ? Empruntez un Villo, une réduction est offerte à tous les membres de l'ULB sur leur abonnement annuel à Villo. Plusieurs stations se trouvent à proximité des campus bruxellois.
- Retrouvez sur le site du Service Environnement et Mobilité toutes les informations les informations cyclistes, les événements dédiés, et la mailing-list « Vélo campus » : [www.ulb.be/mobilite/Velo.html#villo](http://www.ulb.be/mobilite/Velo.html#villo)

### En transports en commun

Tous les campus de l'ULB sont desservis par les services de transports en commun (STIB, TEC, De Lijn).

Une réduction est offerte aux étudiants jusqu'à 24 ans sur l'abonnement annuel STIB (50€/an).

### En voiture ou à moto

- Les campus de l'ULB disposent d'espaces de stationnement accessibles uniquement aux étudiants de niveau master. Pour toutes les informations concernant les modalités d'accès aux parkings, consultez la page stationnement : [www.ulb.be/mobilite/stationnement.html](http://www.ulb.be/mobilite/stationnement.html)
- Tous les membres de l'ULB bénéficient d'avantages et de tarifs préférentiels pour l'utilisation de voitures en libre-service Zen Car et Zipcar. Plus d'informations : [www.ulb.be/mobilite/transports-voitures-partagees.html](http://www.ulb.be/mobilite/transports-voitures-partagees.html)
- Envie de covoiturer ? L'ULB est affiliée à Commuty, qui vous propose de trouver des partenaires au sein de l'ULB pour effectuer vos trajets quotidiens. L'inscription est gratuite et réservée aux membres de l'ULB. Plus d'informations : [www.ulb.ac.be/mobilite/transports-covoiturage.html](http://www.ulb.ac.be/mobilite/transports-covoiturage.html)

### Accès PMR (personnes à mobilité réduite)

L'ULB s'est engagée à aménager l'espace public des campus afin d'assurer une accessibilité et un confort à tous les utilisateurs, dont les personnes à mobilité réduite (PMR). Des places de stationnement dédiées, des rampes, des plateformes élévatrices, et des ascenseurs facilitent l'accès aux bâtiments.

Deux services sont également à votre disposition pour toute demande d'informations et d'accompagnement : le SIPP (Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail) et le CEFES (Centre d'Étude et de Formation pour l'Éducation Spécialisée et Inclusive).

Plus d'informations concernant l'accessibilité et services adaptés : [www.ulb.ac.be/mobilite/PMR-acces.html](http://www.ulb.ac.be/mobilite/PMR-acces.html)

## Se loger

### Se loger à l'ULB

L'ULB met tout en œuvre pour contribuer à votre réussite, et s'engage à vous accueillir dans les meilleures conditions en offrant un grand nombre de possibilités de logements universitaires et privés, sur et hors campus. Les prix varient, entre autres, suivant l'aménagement et le confort. L'Office du Logement de l'ULB centralise toutes les offres, informe sur les conditions et usages de location et se tient à votre disposition pour vous aider à orienter vos recherches.

Quel type de logement choisir ?

Chambres (ou kots) en résidences universitaires, en internat, en communautaire, chambres « flat », appartements meublés ou non, studios, appartements ou maisons à partager, logements intergénérationnels, ou pour personnes à mobilité réduite...

Tous les renseignements se trouvent sur le site [www.ulb.be/logements](http://www.ulb.be/logements)

### Office du Logement

Campus du Solbosch

Bâtiment F1, Avenue Paul Héger 22, 1050 Ixelles

Tél. : 02 650 21 73 — e-mail : [office.du.logement@ulb.ac.be](mailto:office.du.logement@ulb.ac.be) — [www.ulb.be/logements](http://www.ulb.be/logements)

## Se restaurer, partager des espaces de convivialité

### Restaurants et commerces

Il y a plusieurs restaurants universitaires sur les principaux campus de l'ULB qui pratiquent des prix très démocratiques, tout en offrant une carte variée. Pour pouvoir bénéficier du tarif étudiant, il vous suffira de présenter votre carte étudiant à la caisse. Vous trouverez aussi, en fonction du campus où vous vous situez, plusieurs sandwicheries, ainsi que des commerces privés : snacks, librairies, papeterie, photocopies, banque, agence de voyages, et un magasin Oxfam (au Solbosch), sans compter les commerces aux alentours.

### Restaurants universitaires

Localisations, menus de la semaine, etc. : [www.ulb.be/services/etudiants/restaurants.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/restaurants.html)

## Urgences, sécurité informatique, assurances et protection des données

### La sécurité (Surveillance générale & objets perdus)

Penser aux autres, c'est penser à soi... et vice-versa ! En cas de problème, ayez le bon réflexe : vous subissez ou constatez un problème médical, un accident grave, un incendie, une agression, trouvez un objet suspect, un objet perdu... ? Tout événement de ce genre est du ressort de la Surveillance générale.

**Numéros d'appels d'urgence** (depuis des postes téléphoniques internes et à partir des bornes SOS) :



- 7** pour les campus du Solbosch, de la Plaine, et de Charleroi
- 22** pour le campus Erasme
- 112** pour les autres campus.

#### Bornes SOS Solbosch :

[www.ulb.be/campus/solbosch/plan-bornes.html](http://www.ulb.be/campus/solbosch/plan-bornes.html)

#### Bornes SOS Plaine :

[www.ulb.be/campus/plaine/plan-bornes.html](http://www.ulb.be/campus/plaine/plan-bornes.html)

#### Bornes SOS Erasme :

[www.ulb.be/campus/erasme/plan-bornes.html](http://www.ulb.be/campus/erasme/plan-bornes.html)

#### Surveillance générale

Campus du Solbosch, Avenue Buyl 157, (administration) et **121 (dispatching 24h/24h)**, 1050 Bruxelles, Tél. : 02 650 26 14

e-mail : [sg@ulb.ac.be](mailto:sg@ulb.ac.be).

[www.ulb.be/services/etudiants/surveillance-generale.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/surveillance-generale.html)

## Sécurité informatique

La protection de vos données personnelles est prioritaire pour l'ULB. Vous pouvez vous aussi y contribuer en adoptant quelques mesures simples de sécurité :

- **apprenez à reconnaître les emails frauduleux :**
- on vous presse (notion d'urgence) de cliquer sur un lien ou d'ouvrir une pièce jointe, sous peine d'avoir à subir des conséquences désagréables ? Assurez-vous qu'il ne s'agit pas de phishing (hameçonnage). L'ULB ne vous enverra jamais de message vous demandant vos identifiants et/ou mots de passe. Ne les communiquez jamais à qui que ce soit ;
- le message est laconique et vous invite à ouvrir une pièce jointe pour prendre connaissance du contenu ? Méfiez-vous, il s'agit peut-être d'un virus. En cas de doute, n'ouvrez pas la pièce jointe et ne répondez pas au message. Contactez l'expéditeur par téléphone pour vérification ;
- vérifiez l'adresse email qui se cache derrière le nom de l'expéditeur : tous les emails officiels de l'ULB proviennent d'une adresse @ulb.ac.be ou, parfois, d'une adresse @vub.ac.be ou vub.be. Cette vérification ne garantit pas à 100% que l'email n'est pas frauduleux, mais limite néanmoins les risques.
- vérifiez que l'adresse du lien pointe bien vers une page ULB ([www.ulb.ac.be/page\\_xy2](http://www.ulb.ac.be/page_xy2)), soit en passant votre pointeur au-dessus du lien (pc), soit en appuyant longuement sur ce lien (smartphone).

### **Apprenez à utiliser judicieusement votre adresse email @ulb.ac.be :**

- utilisez exclusivement votre adresse email @ulb.ac.be lors de vos échanges avec l'ULB ;
- limitez l'utilisation de votre adresse email @ulb.ac.be à des fins académiques ;
- limitez le référencement de votre adresse email @ulb.ac.be sur des sites extérieurs à l'ULB.

### **Protégez vos mots de passe :**

- choisissez des mots de passe suffisamment robustes (mélange de lettres – minuscules et majuscules –, des chiffres et des signes)
- ne les partagez jamais avec qui que ce soit ;
- évitez de n'utiliser qu'un mot de passe générique pour tous vos comptes informatiques (Google, Facebook, LinkedIn,...) et ne choisissez pas le même mot de passe pour un service extérieur à l'Université que pour un service interne à l'Université ;
- pensez à changer votre mot de passe de temps en temps ;
- installez une suite de protection sur votre ordinateur (la suite préconisée par l'ULB est McAfee Endpoint Security qui inclut, outre la protection anti-virus normale, une protection contre les comportements malveillants ainsi qu'un module de contrôle Web) ;

### **Règlement général sur la protection des données**

Le 27 avril 2016, le Parlement européen a adopté le Règlement général sur la protection des données. Ce règlement a pour objet de garantir la protection des personnes physiques à l'égard du traitement et de la libre circulation des données à caractère personnel. Il est entré en vigueur le 25 mai 2018 et tous les traitements de données personnelles effectués au sein de l'ULB sont désormais conformes aux dispositions de ce règlement.

Le règlement relatif à la protection des données relatives aux étudiants est disponible sur le site du greffe via le lien suivant : [www.ulb.ac.be/ulb/greffe/documents/rgpd.html](http://www.ulb.ac.be/ulb/greffe/documents/rgpd.html)

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter la Déléguée à la protection des données de l'ULB à l'adresse [rgpd@ulb.ac.be](mailto:rgpd@ulb.ac.be).

- **utilisez des mots de passe forts**, constitués au minimum de 8 caractères, de différents types : minuscules, majuscules, chiffres et caractères ;
- **ne choisissez jamais le même mot de passe pour un service extérieur à l'Université** (Gmail, Facebook, LinkedIn,...) **que pour un service interne à l'université** et pensez à en changer de temps en temps ;
- **installez un antivirus et un antispyware** sur votre ordinateur et configurez le scan antivirus automatique.

### **Le Service des assurances**

Les étudiants en ordre d'inscription dans les registres de l'ULB sont assurés – dans les limites et conditions des contrats souscrits par l'Université – en accidents corporels pour l'ensemble des activités universitaires en responsabilité civile pouvant leur incomber sur la base de toutes législations ou réglementations belges ou étrangères du chef de dommages causés à des tiers par suite

d'erreurs, négligences, omissions, imprudences ou autres similaires qui leur seraient imputables en assistance (maladie, accident et rapatriement), lors de séjours à l'étranger dans le monde entier pour les besoins de leurs activités universitaires. La couverture d'assurance en accidents corporels et assistance est complémentaire aux prestations légales de la mutualité.

### **Assurances étudiants**

[www.ulb.be/services/etudiants/assurances-etudiants.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/assurances-etudiants.html)

## **B – Des aides, tout au long de vos études**

### **Se faire épauler**

#### **Le Service social étudiants (SSE)**

Des difficultés pour payer votre minerval ? Des problèmes avec votre CPAS ? Connaître les possibilités de financement de vos études ? Vous cherchez un job étudiant ? Vous êtes perdu dans vos démarches administratives ?...

Pour toute difficulté ou question, le Service social étudiants vous accueille et vous accompagne durant toute l'année académique. Il peut vous écouter, vous informer sur vos droits et vous orienter vers les services adéquats. Il vous accompagne également dans vos démarches vis-à-vis d'organismes extérieurs (Fédération Wallonie-Bruxelles, CPAS, Allocations familiales...).

Le SSE peut vous octroyer une aide financière qui peut prendre différentes formes : intervention dans l'achat de vos supports de cours, réduction de loyer, prise en charge des frais de transports... Les demandes doivent être introduites via votre portail MonULB – Mon secrétariat virtuel – Ma demande d'aide financière.

Des réductions de minerval peuvent également être octroyées sous certaines conditions. Les demandes doivent être introduites de début juillet au 31 octobre 2018 au plus tard. La prise de rendez-vous se fait via le portail MonULB – Mes paiements.

#### **Service social étudiants**

Campus du Solbosch, Bâtiment M, niveau 4, avenue Paul Héger 28, 1000 Bruxelles

Tél. : 02 650 20 14

e-mail : [sse@ulb.ac.be](mailto:sse@ulb.ac.be)

[www.ulb.be/dscu/servicesocial](http://www.ulb.be/dscu/servicesocial)

#### **Étudiant.e.s transgenres**

Le Service Social Étudiants met à disposition des étudiant.e.s transgenres une procédure leur permettant de faire reconnaître leur prénom usuel. À n'importe quel moment de l'année académique, il vous suffit de vous présenter sans rendez-vous à l'accueil du Service Social Étudiants.

Tél. : 02 650 20 14

e-mail : [sse@ulb.ac.be](mailto:sse@ulb.ac.be)

[www.ulb.ac.be/dscu/servicesocial/transgenres.html](http://www.ulb.ac.be/dscu/servicesocial/transgenres.html)



## Étudiants à besoin spécifique

Les étudiants à besoin spécifique (en situation de handicap, de maladie ou de trouble des apprentissages, artistes ou sportifs de haut niveau, étudiants entrepreneurs) peuvent bénéficier d'un encadrement particulier.

N'hésitez dès lors jamais à frapper à la porte du service compétent pour poser vos questions et savoir si vous pouvez, vous aussi, bénéficier de tel ou tel avantage.

[www.ulb.ac.be/services/etudiants/besoins-specifiques.html](http://www.ulb.ac.be/services/etudiants/besoins-specifiques.html)

## Étudiants en Situation de Handicap (CEFES-IN-ULB)

Vous désirez entreprendre ou poursuivre des études et vous avez des besoins spécifiques liés à une situation de handicap. Vous avez un trouble moteur, visuel, auditif, une maladie invalidante, un trouble spécifique des apprentissages ou un trouble du comportement et pensez que cela peut avoir un impact sur vos études. Le cursus universitaire est le même pour tous. Mais, vous avez le droit à des aménagements raisonnables et à une aide spécifique en fonction de vos besoins. Demandez une reconnaissance de votre situation d'Étudiant à Besoin Spécifique (EBS) – étudiant en situation de handicap (ESH).

Infos : [www.cefes.be/ebs-esh/](http://www.cefes.be/ebs-esh/)

### Accueil et Accompagnement des Étudiants à Besoins Spécifiques en Situation de Handicap

Campus Solbosch

Bâtiment E1.1.108

Avenue Buyl ; 87A, 1050 Bruxelles

Tél. : 02 650 32 78

E-mail : [cefes@ulb.ac.be](mailto:cefes@ulb.ac.be)

## ULB Desk Refugees

L'ULB Desk Refugees accueille, informe et accompagne individuellement les étudiants réfugiés et demandeurs d'asile, dans l'ensemble de leurs démarches, avant, pendant et après l'inscription à l'ULB.

Il peut notamment vous soutenir dans les frais liés à vos études et vous permettre de bénéficier de cours de français.

Tél: 00 32 (0)2 650 22 21

Email: [deskrefugees@ulb.ac.be](mailto:deskrefugees@ulb.ac.be)

[www.ulb.be/deskrefugees/index.html](http://www.ulb.be/deskrefugees/index.html)

## Le Service InfOR-études

Les conseillers en information d'InfOR-études vous renseignent sur toute question relative à vos études, à la vie étudiante, aux services de l'ULB, à notre offre de formation, aux débouchés professionnels de nos filières... et ce, à tout moment de l'année.

Vous vous interrogez sur votre choix d'études ? Vous souhaitez vous réorienter ou encore que vous désirez un accompagnement dans votre processus de choix de Master ? Notre équipe de conseillers en information et/ou (ré)orientation vous accompagne durant tout votre parcours académique.

**InfOR-études**

Campus du Solbosch, Bâtiment S Niveau 4 bureau S.4.102

Avenue Buyl, 87A 1050 Bruxelles (entrée par le hall d'accueil et des inscriptions)

Permanence et accueil des visiteurs :

- Du 1er juillet au 30 septembre : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

- Du 1er octobre au 30 juin : du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et le mercredi de 13h30 à 16h

Permanence téléphonique au 02 650 36 36. Du lundi au vendredi, de 13h30 à 16h

e-mail : [infor-etudes@ulb.ac.be](mailto:infor-etudes@ulb.ac.be) — [www.ulb.be/de/infor-etudes](http://www.ulb.be/de/infor-etudes)

# Se soigner et s'épanouir

## Le Service médical

Situé sur le campus du Solbosch, le Service médical de l'ULB vous propose des consultations de médecine générale (y compris les prises de sang) et spécialisée (dermatologie, gynécologie, psychiatrie, cardiologie, gastro-entérologie, médecine du sport). Il offre également un service de soins infirmiers et de kinésithérapie. Ces consultations sont intégralement remboursées par votre mutuelle. Horaire : du lundi au vendredi de 8h à 18h30 (jusqu'à 18h durant les congés).

### Service médical

Campus du Solbosch, Bâtiment M  
Avenue Paul Héger 28, 1050 Ixelles, Tél. : 02 650 29 29  
[www.ulb.be/services/etudiants/service-medical.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/service-medical.html)

**Sur le campus Erasme**, en plus des consultations par les spécialistes à l'Hôpital Erasme, le poste de Consultation de médecine générale d'urgence (CMGU Erasme) vous propose des consultations de médecins généralistes, du lundi au vendredi de 18h à 23h (fermé week-ends et jours fériés) sans rendez-vous, avec la possibilité d'être examiné dans un délai très court (moins de 30 minutes d'attente en moyenne).

Campus Erasme – Bâtiment 15 (à côté des urgences de l'hôpital Erasme)  
Route de Lennik 808 – 1070 Anderlecht — Tél: 02 555 69 07  
[www.cmgu-erasme.be/](http://www.cmgu-erasme.be/)

## L'asbl Aimer à l'ULB

Aimer à l'ULB est un centre de planning familial où vous trouverez toute l'année de l'information et où l'on vous recevra en consultation au sujet de la contraception, la grossesse, l'avortement, les infections sexuellement transmissibles (dépistage et traitement) ;

- des pilules du lendemain et des tests de grossesse ;
- des consultations psychologiques et psychothérapeutiques ;
- des consultations juridiques et de médiation familiale ;
- des activités de prévention concernant la vie sexuelle et affective.

Aimer à l'ULB est ouvert à toutes et tous et en toute confidentialité, du lundi au vendredi de 9h à 19h, et le samedi de 9h30 à 12h30, même pendant les congés scolaires.

### Aimer à l'ULB

Campus du Solbosch, Avenue Jeanne 38, 1050 Bruxelles,  
Tél. : 02 650 31 31, Fax : 02 649 86 47  
[www.ulb.be/services/etudiants/aimer-a-ulb.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/aimer-a-ulb.html)  
[www.aimerulb.be](http://www.aimerulb.be)

## PsyCampus

PsyCampus est un service de consultation psychologique qui vous accueille en cas de difficultés personnelles, familiales, ou en rapport avec la vie universitaire.

### PsyCampus

Campus du Solbosch  
Avenue Buyl 127, 1050 Bruxelles  
Tél. : 02 650 20 25  
e-mail : [psycampus@ulb.ac.be](mailto:psycampus@ulb.ac.be)  
[www.ulb.be/services/etudiants/aimer-a-ulb.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/aimer-a-ulb.html) — [www.aimerulb.be](http://www.aimerulb.be)

# Accueillir vos enfants

## Les Crèches

L'Université met à disposition des étudiants un lieu d'accueil sur le campus du Solbosch pour leurs enfants de 2 à 36 mois. L'Hôpital Erasme accueille également les enfants de 0 à 3 ans. Les places sont attribuées en fonction des disponibilités, selon les critères de l'ONE.

### Crèche de l'ULB

Campus du Solbosch  
Bâtiment G  
Avenue Depage 15, 1000 Bruxelles  
e-mail : [creche.solbosch@ulb.ac.be](mailto:creche.solbosch@ulb.ac.be)  
Tél. : 02 650 67 25 -40 02 (secrétariat)  
[www.ulb.be/services/etudiants/creche.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/creche.html)  
[www.ulb.be/dscu/creche](http://www.ulb.be/dscu/creche)

### Crèche Erasme asbl

Campus Erasme  
Bâtiment 6  
Route de Lennik 808, 1070 Bruxelles  
Tél. : 02 555 64 57  
[www.erasme.ulb.ac.be](http://www.erasme.ulb.ac.be) (requête : crèche)

# Travailler

## ULBJob

Garde d'enfants, cours particuliers, travaux de secrétariat, informatique... Cette plateforme centralise des offres d'emploi internes et externes pour les étudiants de l'ULB.

e-mail : [ulbjob@ulb.ac.be](mailto:ulbjob@ulb.ac.be)  
[www.ulb.be/services/etudiants/ulb-jobs.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/ulb-jobs.html)

## Tutorat (asbl Schola ULB)

L'Asbl Schola ULB recrute des Étudiant.e.s dès la BA1 afin d'animer des séances de tutorat. Il s'agit de soutien scolaire pour de petits groupes d'élèves du primaire ou du secondaire, dans des écoles de Bruxelles.

Si vous voulez vous engager en faveur de l'égalité des chances, rendez-vous sur son site et rejoignez en tant que volontaire un projet qui a du sens!

NB : les missions de volontariat sont défrayées et peuvent se cumuler avec un job étudiant.

Schola ULB, tél. : 02 650 36 44, e-mail : [info@schola-ulb.be](mailto:info@schola-ulb.be)  
Campus du Solbosch, Bâtiment S, niveau 5, Bureau S.5.102,  
avenue Jeanne 44, 1050 Bruxelles  
[www.ulb.be/services/etudiants/tutor.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/tutor.html), [www.schola-ulb.be](http://www.schola-ulb.be)

## C – Étudier, en mettant toutes les chances de son côté

### Promotion de la réussite

À l'ULB, votre réussite est notre priorité. Une nouvelle manière de travailler, des quantités de matières plus importantes que dans l'enseignement secondaire, une autodiscipline à acquérir... Tous ces éléments, et d'autres encore, pourraient rendre votre travail d'étudiant un peu plus compliqué que ce que vous connaissiez jusqu'alors. Chaque faculté a développé de nombreux dispositifs d'aide et vous trouverez au sein de celles-ci, ou de façon centrale, des lieux ou des personnes qui vous orienteront au mieux parmi tous les moyens à votre disposition pour vous accompagner vers la réussite :

- Un service d'information et d'orientation,
- Des personnes ressources et des coachs facultaires,
- Des remédiations,
- Des guidances,
- Le centre de méthodologie universitaire (CMU),
- Des exercices en ligne pour réviser la matière vue dans l'enseignement secondaire,
- Un entraînement à la recherche documentaire (projet Sherpa) et un accompagnement dans vos recherches et travaux (service EUReeKA) dans les bibliothèques (voir ci-dessous),
- des cours de soutien en langues à la F9 Languages in Brussels (voir ci-dessous le Plan Langues)...

N'hésitez pas à contacter votre secrétariat facultaire ou le Service InfOR-études pour connaître le détail de ces aides possibles.

### Blocus assisté

Le Blocus assisté est un dispositif d'aide à la réussite à destination des étudiants de première année (de huit facultés) et qui a pour but d'aider à préparer la seconde session (étudiants assistants par matière/faculté qui répondent aux questions individuelles, donnent des séances collectives, donnent des examens blancs...). Ce dispositif est reconnu comme « guidance institutionnelle », financé en grande partie par l'Université et il est organisé par le BEA.

### Notes de cours en ligne

L'ULB a été pionnière dans le domaine de l'e-learning en Communauté française en ouvrant son campus virtuel dès 1998. Depuis cette époque, étudiants et enseignants disposent d'un environnement centralisé, souple et simple à prendre en main, pour l'apprentissage en ligne ou le support à l'enseignement présentiel.

Le décret Paysage prévoit la mise à disposition par les universités, sur leur site intranet, d'un certain nombre de supports de cours (notamment, les syllabus).

À l'ULB, vous trouverez la copie électronique de ces supports sur l'Université Virtuelle (voir page 9). Les documents présents dans le dossier intitulé « Supports de cours disponibles aux PUB » sont disponibles en version imprimée reliée aux Presses universitaires de Bruxelles (PUB) ([www.ulb.be/pub](http://www.ulb.be/pub) + voir ci-après).

Si vous êtes boursier, vous pouvez bénéficier de la gratuité de ces supports de cours aux PUB. Il vous suffit de faire la demande d'une carte 'COF' auprès du Service social étudiants.

## Accès aux salles informatiques

Les étudiants ont à leur disposition des salles informatiques, situées sur les campus du Solbosch, de la Plaine, Erasme et sur le site ULB-Flagey (Salles d'ordinateurs du Parc Didactique Informatique — PADI). Les conditions d'accès aux salles sont régies par un règlement général et pour certaines par des conditions supplémentaires.

[padi.ulb.ac.be](http://padi.ulb.ac.be)

## Bibliothèques de l'ULB (Library & Learning Centers)

C'est en pensant à vos besoins en termes d'apprentissages que l'ULB est actuellement en train de déployer les Library & Learning Centers sur ses campus. Conçus comme de véritables lieux de vie adossés aux fonctions traditionnelles des bibliothèques, les Library & Learning Centers ne se contentent pas de vous donner accès à nos collections de documents, mais vous offrent également des infrastructures de travail et d'étude adaptées à vos pratiques. En outre, ils hébergent différents services de support qui vous accompagneront tout au long de votre parcours à l'ULB :

- **S&SAME** : comme son nom l'indique, S&SAME vous donne les premières clés pour vous orienter dans les bibliothèques et sur les différents campus, repérer vos locaux de cours, salles informatiques et tout autre service utile. Les équipes de S&SAME sont également à votre disposition pour vous aider à trouver l'horaire d'un cours, vous expliquer comment vous connecter au wifi, accéder à votre mail, à MonULB ou encore à l'Université Virtuelle. Enfin, S&SAME vous donne les indications utiles pour rechercher un livre ou un article spécifique, et assure le prêt de documents.

- **EUReeKA** : ce service vous aide dans vos recherches documentaires, qu'il s'agisse de trouver un article, un livre, ou de repérer les publications disponibles sur un sujet dans le cadre de la préparation de vos travaux. N'hésitez pas à vous présenter spontanément au service EUReeKA de votre bibliothèque en cas de difficulté. Le cas échéant vous serez orienté vers la guidance ou la formation documentaire adaptée à vos besoins. Vous y recevrez également les premières clés pour présenter une bibliographie cohérente, comprendre comment éviter le plagiat, ou encore télécharger, sauvegarder et/ou imprimer les documents que vous avez repérés.

- **Aide en ligne et tutoriels** : le service « Questions », vous permet d'obtenir des renseignements pratiques sur le fonctionnement des bibliothèques ou une première aide à la recherche de documents via un formulaire accessible sur le site [www.bib.ulb.ac.be](http://www.bib.ulb.ac.be).

Vous souhaitez vous former à la recherche documentaire à votre rythme, de chez vous ?

Suivez le cours en ligne gratuit **What's Up Doc. Formation documentaire pour tous**,



Ce cours est proposé **deux fois par an** (en octobre et en février). Il s'étend sur **8 semaines** et vous permet de vous familiariser avec la **méthodologie de la recherche documentaire**, par des exercices dans des outils de recherche. Un **accompagnement** via un forum est organisé durant toute la période d'ouverture du cours.

- Enfin, un tutoriel en ligne permettant de préparer une recherche documentaire dans le cadre d'un mémoire (sciences humaines) est également disponible sur l'Université Virtuelle (dossier « Formations transversales »).

**Des formations à la recherche documentaire** en présentiel complètent l'offre d'accompagnement que nous vous proposons.

Outre les services d'aide décrits plus haut, les bibliothèques mettent à votre disposition **des espaces et des outils** pensés pour vous permettre d'étudier, préparer vos travaux ou tout simplement prendre connaissance des documents qui vous sont utiles dans des conditions optimales. Vous y trouverez notamment : des espaces aménagés afin que vous puissiez travailler ou étudier (individuellement ou en groupe), des séminaires et des salles de formation ; des PC pour la consultation des collections électroniques, un accès internet et un réseau wifi ; des scanners et/ou machines multifonctions (copies, impressions, scans).

Dans le cadre de vos études, vous serez amenés à vous documenter sur votre domaine et à faire des recherches bibliographiques pour vos travaux ou votre mémoire. Notre rôle est de veiller à vous fournir les documents imprimés ou électroniques qui vous seront utiles tout au long de votre parcours à l'ULB. Si le livre ou l'article que vous recherchez n'est pas accessible à l'ULB, n'hésitez pas faire appel à notre service de fourniture de documents pour obtenir des documents faisant partie ou non des collections des bibliothèques de l'ULB (service payant).

## Les bibliothèques vous accueillent sur les campus :

### Campus du Solbosch

Bibliothèques des Sciences humaines : Bâtiment NB, Tél. : 02 650 23 77

Bibliothèque des Sciences et Techniques : Bâtiment D, Avenue Depage 30, Tél. : 02 650 20 54

Bibliothèque de Droit : Bâtiment H, 2e niveau — Tél. : 02 650 39 25

### Campus de la Plaine

Bibliothèque de Pharmacie : Bâtiment BC — Tél. : 02 650 51 48

### Campus Erasme

Bibliothèque des Sciences de la santé : Bâtiments GE et D, Tél. : 02 555 61 70/46 89

### ULB-Flagey

Bibliothèque d'Architecture : Place Flagey, 19 Tél. : 02 643 66 68

### ULB-Uccle

Bibliothèque de Traduction et d'interprétation :  
Rue Hazard, 34, 1180 Bruxelles, Tél. : 02 650 62 29

Pour toutes les bibliothèques : [www.bib.ulb.ac.be](http://www.bib.ulb.ac.be)

## Carte « de lecteur »... et « carte de paiement et d'accès »

Votre carte d'étudiant vous sert de « carte de lecteur ». Il existe par ailleurs une carte à puce anonyme, qui est une « carte de paiement et d'accès », en vente dans les bibliothèques. Vous pourrez l'utiliser pour diverses applications d'accès (bibliothèque des sciences de la santé, parkings, salles informatiques...) et pour le paiement des photocopies dans les bibliothèques.

## Les lieux d'étude à votre disposition

Étudier dans de bonnes conditions de concentration n'est pas toujours chose simple. Consciente de ce problème, l'Université a multiplié les lieux collectifs où l'étude individuelle est possible au cœur du campus, dans la convivialité et le respect de ses condisciples. En plus des lieux disponibles toute l'année dans les bibliothèques, des salles d'étude supplémentaires sont donc ouvertes durant les périodes de blocus et d'examens.

Horaires et lieux : voir sur [www.monulb.be](http://www.monulb.be) et [www.ulb.be/dscu/lieux-etude.html](http://www.ulb.be/dscu/lieux-etude.html)

## Le Plan Langues

Le Plan Langues constitue une belle opportunité que l'ULB propose pour aider ses étudiants en Bachelier dans l'apprentissage des langues : le néerlandais et l'anglais, qui sont insérés essentiellement dans les programmes de Bachelier. Pour permettre aux étudiants plus faibles de suivre avec profit ces enseignements, des cours de remise à niveau sont organisés gratuitement à la F9 Languages in Brussels, dès la rentrée en 1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle. [www.ulb.be/enseignements/planlangues/index.html](http://www.ulb.be/enseignements/planlangues/index.html)

## Les tables de conversation

Le CIDLV (Centre interfacultaire de didactique des langues vivantes) organise des tables de conversation en anglais, italien, espagnol, français et néerlandais selon le principe « 1 jour, 1 langue, pendant 1 heure ». Ouvertes à tous les membres de la Communauté universitaire, elles sont entièrement gratuites. Aucune inscription n'est nécessaire, il suffit de se présenter à l'heure de la table devant le local (les tables sont limitées à 12 personnes). Elles sont animées par des « native speaker » et les sujets de discussion sont déterminés d'après les centres d'intérêt des participants. Pour pouvoir profiter pleinement de ces tables de conversation, les participants doivent avoir, au minimum, un niveau A2 sur l'échelle du CECR (Cadre européen commun de référence pour les langues).

[www.ulb.be/enseignements/planlangues/index.html](http://www.ulb.be/enseignements/planlangues/index.html)

## Les tandems

Il s'agit d'un échange linguistique entre pairs qui permet de développer de manière originale vos compétences dans une langue étrangère grâce à des contacts privilégiés avec un(e) étudiant(e) dont la langue maternelle est celle dans laquelle vous désirez vous perfectionner. En retour, vous aidez votre « partenaire-Tandem » à s'améliorer dans votre propre langue maternelle. Comment ? Vous organisez 15 rencontres de 2h avec votre partenaire et vous rédigez quelques travaux écrits. Un-e assistant-e vous suivra pendant tout votre parcours.

[tandems.ulb.ac.be/new/](http://tandems.ulb.ac.be/new/)



## Les cours de français langue étrangère (FLE)

Afin d'améliorer les connaissances linguistiques des étudiants internationaux, l'Université offre un large éventail de cours de français, avant la rentrée universitaire et pendant l'année académique.

[www.ulb.be/enseignements/cours-francais/](http://www.ulb.be/enseignements/cours-francais/)

## Location de matériel audio-visuel

Dans le cadre d'activités académiques se déroulant sur les campus de l'Université, la Cellule Audiovisuelle met à la disposition de la communauté universitaire du matériel audio-visuel mobile tel que : data-projecteurs, enregistreurs, lecteurs DVD, écrans...

[www.cte.ulb.ac.be](http://www.cte.ulb.ac.be)

## Les Archives et la Réserve précieuse

Les Archives de l'ULB rassemblent, traitent et conservent l'ensemble des documents officiels et administratifs de l'Université, ainsi que de très nombreux fonds historiques. La Réserve précieuse conserve livres et documents rares et précieux, relatifs notamment à l'histoire du livre et de l'imprimé, ainsi que les fonds d'archives de différents donateurs. Les Archives et la Réserve précieuse conservent aussi une importante collection d'œuvres d'art.

Les deux unités sont ouvertes à l'ensemble de la communauté universitaire.

Plus d'information :

Tél. : 02 650 25 22 (Archives) — 02 650 23 24 (Réserve précieuse)

E-mail : [archives@ulb.ac.be](mailto:archives@ulb.ac.be)

[www.bib.ulb.ac.be/fr/bibliotheques/archives-de-lulb](http://www.bib.ulb.ac.be/fr/bibliotheques/archives-de-lulb)

[mgraye@ulb.ac.be](mailto:mgraye@ulb.ac.be)

[www.bib.ulb.ac.be/fr/bibliotheques/reserve-precieuse/index.html](http://www.bib.ulb.ac.be/fr/bibliotheques/reserve-precieuse/index.html)

## Les Éditions de l'Université de Bruxelles

Les Éditions de l'Université de Bruxelles publient, en poche et en grand format, des ouvrages de recherche, des manuels universitaires et des essais dans de nombreux domaines des sciences humaines et sociales, en droit de l'Union européenne.

Les ouvrages des Éditions sont en vente dans les principales librairies.

[www.editions-universite-bruxelles.be](http://www.editions-universite-bruxelles.be)

## Les Presses universitaires de Bruxelles asbl (Librairies)

Les Presses universitaires de Bruxelles (PUB) publient, sous un nouveau format moins cher et plus écologique, des notes de cours (syllabus) réalisées en étroite collaboration avec les professeurs de l'ULB. Les trois librairies des PUB proposent les livres recommandés par les professeurs, les produits siglés ULB mais aussi toute une sélection d'ouvrages scientifiques, médicaux, juridiques, de sciences humaines, d'architecture ainsi que des romans.

Par ailleurs, les PUB développent actuellement un projet de syllabus électronique : le Syllabus21.

De plus, les PUB offrent un service d'impression de qualité pour les travaux personnels, mémoires, thèses, affiches...

**Enfin, les PUB ce sont aussi 3 restaurants :** l'Architecte à Flagey, Les Presses à Erasme et la Maison à l'UAE (La Plaine).

## **PUB**

### **Campus du Solbosch**

Bâtiment V  
Avenue Paul Héger 42, 1000 Bruxelles  
Tél: 02 649 97 80 (Solbosch)  
e-mail: communication@pub-ulb.be  
www.pub-ulb.be

### **Campus Erasme**

Bâtiment F1  
Route de Lennik 808, 1070 Bruxelles  
T: 02 555 64 29 (ERASME)  
e-mail: erasme@pub-ulb.be  
www.pub-ulb.be

### **Campus Flagey**

Faculté d'Architecture  
19 Place Eugène Flagey  
T: 02 648 34 36  
email: flagey@pub-ulb.be  
www.pub-ulb.be

## **Le Service de mobilité étudiante**

Les programmes de mobilité étudiante vous permettent de passer tout ou partie d'une année académique dans une université étrangère en Europe, au Canada, au Japon, etc. C'est un moyen extraordinaire d'élargir votre horizon culturel et de perfectionner votre connaissance des langues.

### **Le Service de mobilité étudiante**

Campus du Solbosch, Bâtiment S, niveau 5  
Étudiants « outgoing » & « incoming »: Tél.: 32 2 650 42 23  
Étudiants « outgoing »: Tél.: 32 2 650 44 43  
Étudiants « incoming »: Tél.: 32 2 650 25 16  
e-mail: mobilite@ulb.be  
www.ulb.be/sme

## D – Vivre l'Université, intensément

### S'informer

**Act'ULB... Esprit libre... La Lettre aux étudiants... ULB-Connect... Events... Radio campus... Réseaux sociaux...**

**Act'ULB** est le portail info du site Web de l'ULB. Vous pouvez retrouver, au quotidien, ce qui fait l'actualité institutionnelle de notre Université au travers de petites brèves, de podcasts, de vidéos, de documents joints et de liens divers et variés !

**Esprit libre** est le magazine trimestriel de l'ULB (diffusé via des présentoirs sur les campus - également disponible en ligne). Il est le reflet du dynamisme de notre institution en matière de recherche, d'enseignement, d'événements et d'implication dans la société.

**La Lettre aux étudiants** est un zoom mensuel sur l'actualité de nos campus, les infos pratiques utiles dans votre vie d'étudiant, etc. Elle est envoyée directement dans votre boîte mail.

**ULB-Connect** est la lettre d'information destinée à un public anglophone.

**Events** est l'agenda papier de l'ULB (également diffusé sur les campus via les présentoirs). Il vous permettra d'anticiper les nombreuses activités (conférences, théâtres, expos, colloques, événements sportifs...) qui jalonnent l'année académique.

**Radio Campus** est la radio de l'ULB qui émet sur le 92,1 FM. Elle donne notamment l'occasion aux étudiants de réaliser des émissions ou de présenter des journaux d'information.

L'ULB est également bien présente sur **les réseaux sociaux** : Facebook, Twitter, Instagram, etc.

#### Infos sur nos supports d'information :

[www.ulb.be/dre/com/infopub.html](http://www.ulb.be/dre/com/infopub.html)

#### Radio campus

Campus du Solbosch, Bâtiment F1, niveau 5

Avenue Paul Héger 22, 1000 Bruxelles,

Tél. : 02 640 87 17

e-mail : [info@radiocampus.be](mailto:info@radiocampus.be)

[www.radiocampus.be](http://www.radiocampus.be)

### S'impliquer

#### Le Bureau des étudiants administrateurs (BEA)

Le BEA représente les étudiants de l'ULB et défend leurs droits au sein de différents organes décisionnels. Il est l'interlocuteur des autorités académiques et de la Communauté française par le biais de la Fédération des étudiant(e)s Francophones (FEF — dont il est membre).

Il a également pour mission d'informer les étudiants sur leurs droits et de les soutenir dans des processus de recours éventuels — par exemple en matière d'inscription ou d'aide sociale.

Le BEA soutient également le développement de projets étudiants au sein de l'ULB et en subsidie régulièrement.

### **BEA**

Campus du Solbosch, Avenue Héger 42, 1050 Bruxelles — U.B.2.169-171  
e-mail : [ulb.bea@gmail.com](mailto:ulb.bea@gmail.com), [bea.ulb.be/bea](http://bea.ulb.be/bea)

## **Les cercles et associations étudiantes**

Des baptêmes à l'organisation de conférences, en passant par des projets solidaires, des séances de cinéma, ou autres activités, les cercles et associations étudiantes tiennent une part importante dans la vie à l'Université. Les activités folkloriques sont souvent drôles, jamais obligatoires. Près de 80 cercles et associations (interfacultaires, facultaires, de section, régionaux, politiques, étrangers et socioculturels) sont actuellement enregistrés par le Conseil d'administration de l'Université. Vous serez certainement contacté au cours de votre parcours par l'un ou l'autre de ces cercles : à vous de décider d'y prendre part !

### **Associations étudiantes**

[www.ulb.be/ulb/folklore/folklore.html](http://www.ulb.be/ulb/folklore/folklore.html)

## **Service Environnement et Mobilité**

Le service Environnement et Mobilité pilote la politique de développement durable de l'ULB pour l'ensemble de ses sites.

## **Réduire son empreinte environnementale**

### **Consommer durable**

Des fontaines à eau accessibles à tous, des points de restauration proposant des options végétariennes, des marchés hebdomadaires de produits locaux et un magasin Oxfam (sur le campus du Solbosch).

Retrouvez plus de détail sur ce que l'ULB vous propose : [www.ulb.ac.be/environnement/Campus-AlimentationDurable.html#Fontaines](http://www.ulb.ac.be/environnement/Campus-AlimentationDurable.html#Fontaines)

### **Biodiversité**

Les potagers de l'ULB :

Les campus Solbosch et Erasme disposent chacun d'un potager géré par des étudiants. Ces projets participatifs soutiennent l'agriculture biologique et la préservation de la biodiversité : [www.ulb.ac.be/environnement/Campus-EspacesVerts.html](http://www.ulb.ac.be/environnement/Campus-EspacesVerts.html)

### **Parcours arbres**

Le campus du Solbosch abrite plus de 45 arbres remarquables. Ceux-ci sont signalés par des plaquettes explicatives. Le Service Environnement et Mobilité propose une carte dédiée permettant de découvrir le campus sous un nouveau jour.

[www.ulb.ac.be/parcoursarbres/index.html](http://www.ulb.ac.be/parcoursarbres/index.html)

## Filières de tri

À chaque déchet son recyclage! 16 filières de tris existent à l'ULB. Des poubelles PMC, papier et tout venant sont installés dans et autour des bâtiments. Pour les autres types de déchets, des points de collecte dédiés existent.

Plus d'informations dans l'éco-guide des déchets: [www.ulb.ac.be/environnement/Campus-Dechets.html](http://www.ulb.ac.be/environnement/Campus-Dechets.html)

## Le Repair Café de l'ULB

Plutôt que jeter, pourquoi ne pas réparer? Le Cercle Polytechnique organise chaque mois le Repair Café de l'ULB.

Retrouvez tous les Repair Cafés organisés en Belgique sur [www.repairtogether.be/](http://www.repairtogether.be/)

## Engagement : Le Student Green Office

À l'ULB, le développement durable est aussi l'affaire des étudiants. Le Student Green Office est une structure institutionnalisée, composée d'étudiants engagés pour une université durable. Son rôle est de mettre en œuvre des projets de développement durable et de sensibilisation sur les différents campus.

De nombreux projets ont été menés par le SGO : circuit de collecte de papiers pour servir de brouillon lors des blocus, campagnes de sensibilisations, événements cyclistes, journée annuelle de la durabilité...

Vous avez envie de vous impliquer? Contactez-les!

### Service Environnement et Mobilité

Tél: 02 650 38 17

e-mail: [environnement@ulb.ac.be](mailto:environnement@ulb.ac.be)

[www.ulb.be/environnement](http://www.ulb.be/environnement)

# Se cultiver, se divertir

## ULB Culture

ULB Culture programme, accueille et soutient des manifestations culturelles sur les principaux campus de l'ULB: expositions, théâtre, musique, ciné-club...

Il organise également des ateliers culturels: chœur, orchestre, théâtre, cinéma et comédie musicale. ULB Culture loue ou met à disposition des infrastructures culturelles (Salle Delvaux et Salle de Répétition) ainsi qu'un piano de répétition. Il gère la principale salle d'exposition de l'Université, la Salle Allende.

ULB Culture propose une Carte ULB Culture, grâce à laquelle vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels chez ses partenaires culturels. Durant toute l'année, ainsi que la participation à des concours vous permettant de gagner des places gratuites. Vous recevez également une Newsletter trimestrielle par laquelle vous restez informé de toutes les activités organisées par ULB Culture, mais aussi des événements se déroulant dans ses salles.

### ULB Culture

Campus du Solbosch, Bâtiment F1,  
Niveau 4, Avenue Paul Héger 22-24,  
1050 Bruxelles

Tél.: 02 650 37 65 e-mail: [culture@ulb.ac.be](mailto:culture@ulb.ac.be) [www.ulb.be/culture](http://www.ulb.be/culture)

## Le Réseau des musées de l'ULB

**Le Réseau des musées de l'ULB** fédère plus de 10 musées et collections de l'Université, répartis sur 4 sites bruxellois (Auderghem, Erasme, Plaine, Solbosch) et 2 sites wallons (Charleroi-Parentville, Treignes). Le Réseau édite une **Lettre d'information** trois fois par an, téléchargeable sur sa page de même que toutes les informations relatives à ses activités et à celles de ses membres.

### Réseau des musées de l'ULB

[www.ulb.be/musees/](http://www.ulb.be/musees/)

## PointCulture ULB

Situé au cœur du campus du Solbosch, PointCulture ULB c'est le rendez-vous incontournable des amateurs de toutes les musiques, des cinéphiles, des mordus de jeux vidéo. Chaque semaine, il s'y passe quelque chose de neuf et d'original dans une atmosphère conviviale : concerts, rencontres musicales, conférences, expositions, projections... Tout simplement, un lieu où la culture est à vivre ! Inscription gratuite sur simple présentation de la carte d'identité et de la carte d'étudiant.

Ouvert mardi, mercredi, vendredi et samedi de 11h à 18h30.

### PointCulture ULB Ixelles

Campus du Solbosch, bâtiment U, Tél. 02 737 19 61

e-mail : [ulb@pointculture.be](mailto:ulb@pointculture.be)

[www.pointculture.be/ulb](http://www.pointculture.be/ulb)

## Garder la forme !



### ULB Sports

L'ULB Sports vous propose, pour 50 € par an, un accès à une cinquantaine d'activités sportives et ce sur les campus Solbosch et Erasme ainsi que dans d'autres lieux d'activités (piscine...).

Au programme : des sports collectifs (rugby, basket...), des sports individuels (badminton, escrime...), des cours en musique (zumba, salsa, body sculpt...) et encore bien d'autres activités (cheerleading, tai-chi...).

Découvrez l'offre complète sur notre site [www.ulbsports.eu](http://www.ulbsports.eu)

N'oubliez pas : une intervention mutuelle est certainement possible, renseignez-vous auprès de votre organisme.

### L'ULB Sports c'est aussi :

- Pour l'étudiant à besoin spécifique — Sportif de haut niveau :  
L'ULB Sports vous propose un soutien académique, sportif et social pour vous permettre de combiner L'ULB Sports vous propose un soutien académique, sportif et social pour vous permettre de combiner votre double carrière études et sport de haut niveau.
- ULB OWLS :  
Vous pratiquez une activité sportive en club ? Rejoignez les équipes universitaires de l'ULB et défendez nos couleurs dans les Championnats « Interuniversitaires ».
- 10 Km de l'ULB (dimanche 28/04/2019) :  
8e édition de cette course conviviale et philanthropique qui permet de récolter des fonds pour la recherche scientifique à l'ULB. Infos : [www.10kmlub.org/bienvenue/](http://www.10kmlub.org/bienvenue/)

**Infos – Contacts :**

[www.ulbsports.eu](http://www.ulbsports.eu) / [ulbsports@admin.ulb.ac.be](mailto:ulbsports@admin.ulb.ac.be)

Permanence Solbosch,

Bâtiment F1, niveau 2, Avenue Paul Héger 22, 1000 Bruxelles

Permanence Erasme

Bâtiment O, local O.2.305A

**Suivez-nous...**

[www.facebook.com/ulbsports](https://www.facebook.com/ulbsports) / twitter @ULBSports / MonULB

Appli « ULB Sports »

**ULB... demain Alumni !**

Vous n'y êtes pas encore, mais il n'est jamais trop tôt pour y penser ! Après votre diplôme, pour rester en contact avec vos anciens camarades d'études, en savoir plus sur les dernières avancées scientifiques dans votre domaine, être régulièrement informés des activités de votre Alma Mater... devenez Alumni !

[www.uae-ulb.be](http://www.uae-ulb.be)

**Quelques liens utiles****Présentation de l'ULB,**

[www.ulb.be/ulb/presentation](http://www.ulb.be/ulb/presentation)

[www.facebook.com/ulbruxelles/](https://www.facebook.com/ulbruxelles/)

**Documents officiels, statuts, règlements, etc.**

[www.ulb.be/ulb/greffe/documents/index.html](http://www.ulb.be/ulb/greffe/documents/index.html)

**Pages thématiques dédiées aux étudiants**

[www.ulb.be/ulb/bienvenue/etudiants.html](http://www.ulb.be/ulb/bienvenue/etudiants.html)

**S'informer sur les études**

[www.ulb.be/de/infor-etudes](http://www.ulb.be/de/infor-etudes)

**Pôle académique de Bruxelles**

[www.poleacabruelles.be](http://www.poleacabruelles.be)

**Sécurité de l'information**

[www.ulb.be//ulb/secu-info/reglesulb/reglesulb.html](http://www.ulb.be//ulb/secu-info/reglesulb/reglesulb.html)

**ULB engagée**

[www.ulb.be/solidaire/engagee.html](http://www.ulb.be/solidaire/engagee.html)

**Protection des données personnelles**

[www.ulb.be/ulb/greffe/documents/rgpd.html](http://www.ulb.be/ulb/greffe/documents/rgpd.html)